

# Chères Saint Loupiennes, Chers Saint Loupiens,





Le budget de la commune 2022 a été voté à l'unanimité. Cet exercice budgétaire s'inscrit dans la continuité des précédents budgets et répond aux objectifs que l'équipe municipale s'était fixés autour des idées directrices suivantes.

- Maîtriser les taux d'imposition.
- Maîtriser les coûts de fonctionnement.
- Soutenir les associations qui animent la commune.
- Poursuivre les travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie et des équipements communaux.
- Moderniser la commune par le remplacement des éclairages publics vétustes par des luminaires led.
- Poursuivre nos efforts en matière d'investissement pour le bien vivre ensemble.

Parallèlement, de nombreux travaux seront entamés ou encore terminés, alors même que nous n'augmentons pas les taux communaux.

Parce que nous souhaitons être aux côtés des Saint Loupiennes et Saint Loupiens à toutes les étapes de la vie, nous continuons à donner la priorité à l'éducation, à la culture et aux sports, car nous voulons le meilleur pour nos enfants.

Pour cela nous travaillons avec cette méthode qui nous est chère : rénover, restaurer et mettre en valeur l'existant afin de construire le futur en se donnant le temps et les moyens de nos ambitions.

 Nous devons agir avec prudence, mais continuer d'agir »

> Très Cordialement Votre maire, Claude MARIN

# SPECIAL Budget 2022

UN BUDGET ENGAGÉ ET RESPONSABLE

Pas d'auamentation des taux communaux

« C'est dans les utopies d'aujourd'hui que sont les solutions de demain » (Pierre Rabhi)

INFO VIE LOCALE

**ENVIRONNEMENT** 

# Buccet 2022

# **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2021**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes 2021	1 855 579.54 €
Dépenses 2021	1 469 477.38 €
Excédent sans report des résultats	386 102.16 €
Excédent avec report des résultats	714 087.34 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	1 295 050.33 €
Dépenses	1 338 565.83 €
Excédent sans report des résultats	- 43 515.50 €
Excédent avec report des résultats	472 544.21 €

## TAUX COMMUNNAUX

TAXE	2021	2022
HABITATION	SUPPRIMÉE	Supprimée
foncière bâti (taux départemental + taux communal)	39.60 %	39.60 %
FONCIÈRE NON BÂTI	123.25 %	123.25 %

# **BUDGET PRIMITIF 2022**

5 012,36 € 16 973,00 €

184 100,00 €

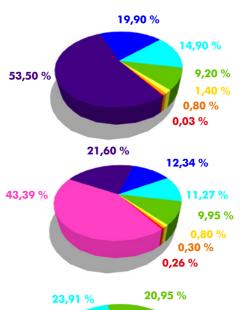
400 031,00 €

1 075 954,00 €

## **FONCTIONNEMENT**

TRAVAUX EN RÉGIE
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
ATTÉNUATIONS DE CHARGES
PRODUITS DES SERVICES
RÉSULTAT REPORTÉ
<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>
IMPÔTS ET TAXES

**RECETTES 2 010 070,36 € OPÉRATIONS D'ORDRE** 5 028.36 € **CHARGES FINANCIÈRES** 8 000,00 € **ATTÉNUATIONS DE PRODUITS** 16 015.00 € **VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT** 200 000,00 € 226 619,23 € **DÉPENSES IMPRÉVUES & CHARGES EXCEPTIONNELLES** 248 049.35 € CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL 434 268,42 € **CHARGES DE PERSONNEL** 872 090.00 €



# **INVESTISSEMENT**

OPÉRATIONS D'ORDRE ET CAUTIONNEMENT VIREMENT À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT FCTVA/TAXE D'AMÉNAGEMENT AFFECTATION DU RÉSULTAT RÉSULTAT REPORTÉ DE 2021 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (PLU)
REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT
DÉPENSES IMPRÉVUES
OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

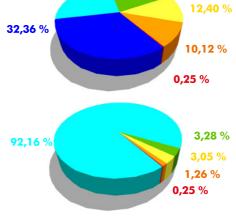
5016,00 €
200 000,00 €
245 035,19 €
414 087,34 €
472 544,21 €
639 509,67 €

RECETTES 1 976 192,41 €

5 000,00 €
24 922,50 €
60 149,11 €
64 827,45 €

**DEPENSES** 1 976 192,41 €

**DEPENSES 2 010 070,36 €** 



# **EXTENSION DU CIMETIERE :**Le nouveau cimetière arrivant à satu

Le nouveau cimetière arrivant à saturation, la commune a engagé les travaux d'extension avec **135 emplacements supplémentaires**. Le montant des travaux est de **112 234 € HT**, une partie des travaux a été subventionnée par le Département .



#### **TENNIS COUVERT:**

Depuis le mois de février le club de tennis dispose d'un court couvert pour le plus grand bonheur des adhérents et des enseignants pour dispenser les cours pour tous en cas de mauvaises conditions météo. La construction de 6 tennis couverts sur 6 communes a été entièrement financée par la CCCB.

dépenses engagées : **3.446.600** € subventions : montant total de **580.000** € (départementale : 400.000 € - régionale : 100.000 € - fonds leader : 80.000 €).



# VOIE DOUCE ROUTE DE SAINT GENIES BELLEVUE

Les travaux de voie douce, chemin de la Puntette et route de Saint Génies Bellevue, viennent de prendre fin ce qui permet de relier les deux villages. Désormais les piétons et les cyclistes peuvent l'emprunter en toute sécurité. Ces travaux ont été financés par la CCCB dans le cadre du programme d'aménagement des voies douces et sont subventionnés

par le Conseil Départemental à hauteur de **76 200 €** et par la Région de **37 286 €** pour un total de dépenses engagées de **230 145 €**.

TRAVAUX

Le département a ensuite réalisé le revêtement de la chaussée depuis le rond point des Terrasses du Soleil jusqu'au plateau traversant route de Pechbonnieu.

Ce plateau traversant dégradé, a été refait par la commune de Saint Loup Cammas pour un montant de **12 570 € TTC** .

Merci aux riverains qui ont su faire preuve de patience, malgré la gêne occasionnée lors de ces travaux de nuit.



# ENVIRONNEMENT

# **DECHETS VERTS:**

LES COMPOSTEURS:

# Les déchets verts dits organiques représentent la grande majorité de nos poubelles, recyclés, ils vous permettent d'obtenir un engrais 100 % naturel et gratuit, plusieurs types de composteurs sont à votre disposition auprès de la CCCB au 05 34 27 13 65.

### LA COLLECTE:

Vous pouvez disposer d'un bac roulant plus pratique et de grande contenance (360l). Vous pouvez toujours vous procurer à la mairie les sacs homologués qui peuvent être associés au BAC (pas plus de 5) ou seuls (max 10) et n'oubliez pas de lier les fagots.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler les déchets verts, même dans un incinérateur.

# **DECHETS POLLUANTS:**

## PILES / CARTOUCHES D'ENCRE :

Des bornes sont à votre disposition dans les mairies et les supermarchés.

# VERRE / TEXTILE :

Des colonnes de collecte sont à votre disposition sur la commune.



# 3 DÉCHÈTERIES SONT À VOTRE DISPOSITION:

## DÉCHÈTERIE DE L'UNION

05 61 11 44 97

Fermée le lundi et jours fériés, ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le dimanche de 9h à 17h.

# **DÉCHÈTERIE DE ST ALBAN** 05 61 09 17 46

Fermée le mardi et jours fériés, ouverte du lundi au samedi de 9h à 18h, le dimanche de 9h à 17h.

## DÉCHÈTERIE DE GARIDECH

05 34 26 93 89

Fermée le mardi, le jeudi et jours fériés, ouverte le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le dimanche de 9h à 16h30.

Pour tout renseignement:

www.decheteries-decoset.info

# UNE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE DE LA CCCB À VOTRE DISPOSITION

Venez rencontrer Olivia, sur rendez-vous tous les vendredis matin salle du conseil municipal à la Mairie.

**Sa mission :** vous aider dans vos usages quotidiens du numérique (démarches en ligne), dans l'utilisation des outils numériques. Ce service est gratuit et accessible à tous! Pour prendre rendez-vous, n'hésitez pas à contacter Olivia au **06 76 44 26 65**.

## **RAPPEL**

## **DEMATERIALISATION DES AUTORI-SATIONS D'URBANISME** (art. 62 de la loi ELAN) Depuis le 1 er janvier 2022, les demandes

d'urbanisme peuvent se faire en ligne, dans une démarche simplifiée et sans frais via le site suivant : http://gnau27.operis.fr/ coteauxbellevue/gnau

# Eté 2022 ACCUEIL MAIRIE

En raison des congés d'été, le secrétariat de la mairie **fermera les samedis matins du 9 juillet au 20 août 2022 (inclus).** 

#### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE:**

Standard : **05 34 27 28 50** Télécopie : **05 34 27 28 51** 

Appels urgents le week-end du samedi midi au lundi matin 9 h, jours fériés et tous les jours de 17 h 30 au lendemain 9 h :

06 72 14 56 26

mairie@mairie-saintloupcammas.fr

Suivez l'activité de votre commune en vous inscrivant à la « newsletter » sur notre site internet

www.mairie-saintloupcammas.fr

#### **CONTRIBUTEURS**

Directeur de la publication : Claude MARIN

Comité de rédaction : Herveline JACOB, Laurence PRUDON, Brigitte VILALTA, Denis SFORZIN, Corinne CALVIGNAC, Laurence CAMUS, René FRUET, Sandrine PENAVAIRE, Véronique FAURE, Claude MILHAU, Patrice GERBER.

Avec la participation de Véronique ISOLA. **Création réalisation**: Jean Christophe SARRAT **Impression**: IMPRIMERIE DES CORREZIENS

# REMERCIEME DES DONS

Claude Marin, Maire et son conseil municipal tiennent à remercier infiniment tous les administrés pour les dons de première nécessité déposés en Mairie concernant l'aide humanitaire en direction de l'Ukraine. La collecte a été un franc succès.

Merci à toutes et tous pour votre générosité.

# LES RÈGLES DE VIE EN COMMUN

#### **Nuisances sonores:**

aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

#### Horaires des travaux :

du lundi au vendredi : 8h30-12h/14h30-19h30

le samedi: 9h-12h/15h-19h

dimanche et jours fériés : 10h-12h/16h-

18h

#### Surveillez vos haies

Les haies peuvent représenter un danger et ne doivent pas empiéter sur la voie publique.

#### Promenade des chiens

Favoriser la promenade en laisse et ramasser leurs déjections.

**Containers et contenants** (bacs, sacs..) Doivent être sortis la veille du ramassage et rentrés le jour de la collecte.

Grâce au respect par tous de ces simples règles de civisme, chacun vivra paisiblement chez lui et dans l'environnement privilégié qu'offre Saint Loup Cammas.

# FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez choisir vos activités

le samedi 3 septembre 2022, de 14h à 17h.





#### CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

A l'approche de l'été et des risques de canicule, faites-vous recenser auprès de la Mairie

05 34 27 28 50



# ...BREVES

# **ACCUEIL DE LOISIRS**

#### Vive les vacances!

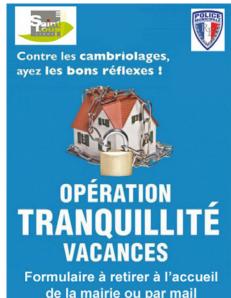
L'été s'installe et l'équipe du centre de loisirs est prête. Elle va pouvoir proposer de nombreuses sorties et activités, à nouveau possibles grâce à la levée des restrictions sanitaires.

Les enfants auront la joie de profiter du nouveau centre de loisirs flambant neuf **«LE PRÉ EN BULLE»,** de son cadre verdoyant et de ses infrastructures.

Toutes les conditions sont réunies pour que nos chérubins passent d'excellentes grandes vacances.

L'accueil de loisirs extrascolaire ouvrira ses portes cet été du vendredi 8 juillet au vendredi 29 juillet et réouvrira le lundi 22 août 2022.





# **VOISIN VIGILANT**

Participation citoyenne, ou voisin vigilant, c'est devenir acteur en instaurant une surveillance renforcée entre les forces de l'ordre, la Mairie et les habitants d'un quartier, et qui se trouvent alors associés à la sécurité de leur espace.

# ATTENTION MOUSTIQUE TIGRE

Pour plus d'informations :

www.occitanie.ars.sante.fr

